

3.3 Comment atteindre toutes les familles ?

Les enfants de familles socialement défavorisées ont généralement davantage besoin que les autres d'encouragement précoce, et sont aussi ceux qui en tirent le plus grand profit. Or, ce groupe de population est particulièrement difficile à atteindre, que ce soit parce que ces familles n'ont pas suffisamment accès aux informations, parce qu'elles ont peu de contacts sociaux, peu de moyens financiers, maîtrisent mal le français ou encore en raison d'autres obstacles culturels. Pour que les offres et mesures que la commune réalise dans le domaine de l'encouragement précoce produisent tous leurs effets, il est indispensable d'atteindre l'ensemble des familles, et tout particulièrement les familles défavorisées.

Pour ce faire, il est important que les offres soient facilement accessibles et insérées dans un réseau. Il est aussi conseillé de viser le long terme, afin d'avoir le temps de bien faire connaître les prestations et de gagner la confiance de la population. Une solution est de proposer des offres dans le cadre de vie des groupes cibles. Pour informer les parents de la palette d'offres existantes, il est utile de faire appel à des personnes ressources provenant du même contexte culturel qu'eux. Il est aussi particulièrement efficace que des professionnels transmettent l'information directement lorsqu'ils reçoivent les familles. Enfin, les informations (feuillettes, dépliants, etc.) doivent être facilement compréhensibles.

Pistes pour atteindre les groupes cibles

- La commune veille à ce que les offres d'encouragement précoce soient aussi accessibles que possible, c.-à-d. bon marché et facilement atteignables et offrant des horaires qui conviennent tant aux parents qui exercent une activité lucrative qu'aux autres.
- Afin de faire connaître ses offres, la commune collabore avec les associations des communautés étrangères et les associations de parents, et noue des collaborations avec les personnes ressources des diverses communautés étrangères.
- La commune fait appel si nécessaire à des interprètes communautaires ou médiateurs interculturels et encourage les compétences transculturelles des professionnels de l'encouragement précoce (cf. Walter-Laager et Meier Magistretti 2016 ; CTA 2014).
- La commune encourage l'ancrage des offres dans les espaces sociaux existants. Une solution éprouvée consiste à réaliser les offres dans les environs immédiats du lieu de vie des familles (maison de quartier, centre de rencontre pour familles, etc.) ou à les lier à d'autres activités (lieux d'accueil parents-enfants, crèche, consultations parents-enfants, etc.).
- La commune soutient le réseautage et la collaboration entre les acteurs de l'encouragement précoce (cf. graphique 2), garantissant par là une information adaptée aux groupes cibles et un aiguillage rapide et efficace des bénéficiaires vers les offres (cf. Canton de Berne 2013).